



## Compte-rendu du Conseil municipal Séance du mercredi 3 février 2016

**Présents :** GABAIL M. TRESCAZES C. CASTAGNE A. SOLOME L. BRUZAUD C. ROUDET JC. BRUN Y. CAUSSIEU P. COMBRE F. FERNANDES D. HAURINE N. LABIT P. LECONTE N. MINCHELLA F.

**Absent :** ABELARD C,

**Absents avec procuration :** CAZAUBON Y (procuration à Brun Y), RAYNAL J-F (procuration à Fernandes D), MAUPEU M (procuration à Gabail M)

**Secrétaire de séance :** COMBRE F.

En préambule,

- M Gabail indique qu'il a reçu par courrier la démission du Conseil municipal, pour convenances personnelles d'Isabelle Abbadie
- Il demande l'autorisation que soit rajoutée à l'ordre du jour la possibilité de prendre des délibérations concernant Natura 2000, le projet POCTEFA PMPPM2, une demande de prorogation d'une subvention au titre du FAR, un déclassement de parcelles du public vers le privé sur Gavarnie : cette demande est acceptée à l'unanimité par le Conseil municipal.

### ORDRE DU JOUR

1. **Approbation du compte-rendu du précédent Conseil.** (pour : 17)

2. **Approbation du rapport de principe pour la délégation de service public du domaine skiable :**

Michel Gabail rappelle l'historique de la station de ski (régie municipale puis intercommunale, DSP avec Altiservice à partir de décembre 2004 jusqu'en juin 2012, DSP avec PGI France depuis décembre 2012 – problèmes financiers rencontrés.

Il indique que le mode de DSP en Régie Intéressée permet à la fois un vrai contrôle du délégataire et un vrai partenariat avec ce même délégataire.

Le Conseil municipal, à l'unanimité valide le rapport de principe sur la délégation de service public du domaine skiable Gavarnie-Gèdre

- périmètre : domaine de ski alpin, bar-restaurant des Espécières, pistes de ski de fond à La Courade ;
- type de DSP : Régie Intéressée
- Durée du contrat souhaité : 6 ans

Le Conseil municipal autorise Monsieur le Maire à lancer l'Avis d'Appel Public à Concurrence selon une procédure ouverte de DSP, à savoir que les candidatures seront reçues en même temps que les offres.

3. **Election de la commission d'Ouverture des Plis des Délégations de Service Public**

Michel Gabail indique que conformément à la délibération prise le 19 janvier sur les modalités d'élection de la Commission d'Ouverture des Plis des Délégations de Service Public, une liste a été déposée avant le vendredi à 18h00.

Elle se compose comme suit :

Titulaires : Brun Yvan (suppléant : Minchella Franck) ; Bruzaud Christian (suppléant : Solomé Laurent) ; Roudet Jean Claude (suppléant : Trescazes Claude)

Il rappelle également, qu'en tant que Maire, il est membre et président de droit de cette commission (son suppléant sera Michel Maupeu, 1<sup>er</sup> adjoint)

Titulaires et suppléants sont élus à l'unanimité

#### **4. Demande de dérogation pour l'équilibre des budgets annexes eau et assainissement**

- Considérant l'obligation d'avoir des budgets annexes M49 pour les services Eau et assainissement.
- Considérant l'obligation d'équilibrer ce type de budget par la facturation du service
- Considérant l'augmentation exorbitante du prix de l'eau et de l'assainissement qu'entraînerait pour la population de Gavarnie-Gèdre l'application de cette réglementation budgétaire
- Considérant l'impossibilité de demander cet effort financier excessif aux habitants de Gavarnie-Gèdre
- Considérant que selon les articles L 2224-1 et L 2224- 2 du CGCT, il est prévu que les budgets annexes d'eau et d'assainissement dans les Communes de moins de 3 000 habitants peuvent être par dérogation subventionnés par le Budget Principal sans condition particulière

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, demande une dérogation à Madame la Préfète des Hautes-Pyrénées afin que la commune puisse équilibrer les budgets annexes eau et assainissement par une participation du Budget Principal Communal.

#### **5. Avance de trésorerie à l'Office de tourisme Gavarnie-Gèdre**

Michel Gabail indique qu'il est nécessaire de faire chaque mois une avance de trésorerie à l'office de tourisme tant que le budget de la commune n'est pas voté. Il propose que soit versée sur les mois de février, mars et avril une somme de 30.000 € mensuel. Il précise bien qu'il ne s'agit pas d'une subvention complémentaire mais bien d'une avance sur cette subvention (qui par convention d'objectifs signée jusqu'à fin 2016 par les deux mairies historiques et la communauté de communes s'élève à 270 000 €).

Après quelques remarques sur le fonctionnement de l'Office de Tourisme et les améliorations qui pourraient être apportées pour qu'il soit plus efficace le Conseil municipal décide de valider cette proposition par 15 voix pour et 2 abstentions (Yvan Brun et Yves Cazaubon)

#### **6. Remise gracieuse de pénalités à M Philippe Pujo pour retard de paiement sur taxe d'aménagement**

Michel Gabail indique que suite à des problèmes avec la DDT, Philippe Pujo a reçu une pénalité de retard de paiement concernant la taxe d'aménagement lié au permis de construire qu'il avait déposé sur son hôtel pour un montant de 176,00 €. Il propose d'accorder une remise gracieuse de cette pénalité.

Proposition validée à l'unanimité.

#### **7. Natura 2000**

Michel Gabail indique qu'il est nécessaire de délibérer sur 2 points :

- Premièrement, sur le plan de financement de l'animation Natura 2000 pour la période allant du 1<sup>er</sup> avril 2016 au 31 mars 2017 à hauteur de 105 586,30 € TTC. Il rappelle que cette prise en charge est de 100 % (Europe : 55 960,74 € et Etat : 49 625,56 €).  
Le Conseil municipal valide ce plan de financement.
- Secondement concernant le plan de financement de travaux sur l'amélioration pastorale du sentier du Campbieilh portés par l'AFP autorisée du Campbieilh. Ces travaux d'un montant de 31 400,00 € HT sont accompagnés par l'Etat à hauteur de 21 980,00 €, la CSVB à hauteur de 5 400 € et nécessite un complément de la commune à hauteur de 4020 €.

Le Conseil municipal valide cette proposition à l'unanimité

#### **8. Délibération sur le projet POCTEFA PMPPM 2**

PMPPM2 est la suite du projet POCTEFA Pyrénées Mont-Perdu Patrimoine Mondial.

Le programme d'actions de PMPPM 2 a été élaboré à partir de celui du plan de gestion du site inscrit au patrimoine mondial, réalisé dans le cadre du premier PMPPM.

La durée du projet est prévue du 1<sup>er</sup> juillet 2016 au 30 juin 2019.

Les partenaires du projet sont : Commune de Gavarnie-Gèdre (chef de file), Office de Tourisme Gavarnie-Gèdre, Parc National des Pyrénées, Département des Hautes-Pyrénées, Parque Nacional Ordesa y Monte Perdido, Comarca du Sobrarbe.

Le montant total du projet est de 3 203 820 €.

Concernant Gavarnie-Gèdre, l'engagement financier total prévu est de 1 918 910 € dont 65% (1 247 292 €) au titre du FEDER. La commune peut rechercher 15 % d'aides supplémentaires auprès des partenaires traditionnels (Etat, Région, Département).

Le conseil municipal Valide à l'unanimité le principe de cet engagement financier, à hauteur des financements exposés ci-dessus.

#### **9. Prorogation subvention FAR**

Le Conseil municipal décide à l'unanimité de demander une prorogation d'un d'une subvention au titre du FAR (7622 €) concernant des glissières de sécurité sur la route du Saussa.

#### **10. Déclassement de terrains à Gavarnie**

Le Conseil municipal décide de désaffecter, à compter du 1<sup>er</sup> février 2016, les parcelles cadastrées sous les numéros 294, 295, 988, 1006, 1008, 1009, 1010, 1498, 1474, 1471 et 1283 de la section A, actuellement affectées à l'usage de parking municipal.

#### **11. Divers**

##### **- Archives départementales**

Une mise à jour de l'archivage doit être menée dans les 2 mairies déléguées en 2016. Les archives départementales sont venues le 2 février afin de faire un point. Un devis va être demandé à une entreprise spécialisée.

##### **- Demande de concession au columbarium de Gèdre :**

Il est décidé à l'unanimité d'accéder à la demande de M. C Prattedessus pour une concession au columbarium de Gèdre. Le prix fixé antérieurement est de 600 € / 30 ans

##### **- Bibliobus**

Suite à la création de la commune Nouvelle, la bibliothèque départementale propose qu'il n'y ait plus qu'un point de dépôt à Gèdre. Refus unanime du conseil communal. Les deux points de dépôt resteront actifs !

##### **- Demande location garage « résidence des Gaves »**

M Pierre Sautereau demande à pouvoir louer une partie du garage de la résidence des gaves afin de pouvoir s'en servir pour son activité professionnelle (dépôt de matériel). Accord à l'unanimité pour un loyer mensuel de 100 €.

##### **- Recours au tribunal administratif contre la délibération de la Commune de Gèdre portant accord de principe pour la création de la Commune Nouvelle**

Il est décidé à l'unanimité (moins 1 abstention : Franck Minchella), de s'adjoindre les services d'un avocat afin de défendre la commune contre la requête de Pascal Chourré, Franck Minchella, Jean Denis Prissé et Nicolas Zaragoza pour excès de pouvoir du Maire de la commune historique de Gèdre lors de la séance du

Conseil municipal de cette dernière en date du 20 novembre 2015 au cours de laquelle a été décidé le principe de la création de la commune nouvelle Gavarnie-Gèdre.

- **SDE : entretien de l'éclairage public**

Une réunion est prévue le 4 février avec le SDE afin de faire un point sur les différents projets en cours. En particulier les 2 communes historiques n'avaient pas le même fonctionnement pour l'entretien de l'éclairage public (confié au SDE pour Gavarnie, en interne pour Gèdre). Un devis doit être demandé au SDE pour Gavarnie-Gèdre : un rapport sera fait au prochain conseil.

- **Repas des Aînés**

Il est décidé de le faire en commun Gavarnie-Gèdre. La date reste à définir !

- **Sécurité au travail**

F Minchella (élu référent en la matière) alerte le conseil municipal sur des problèmes de respect des consignes de sécurité au travail du personnel technique communal. Une réunion va être organisée sur le thème réunissant la commission personnel, les maires, et les employés communaux.

- **Confirmation acquisition parcelle à Gavarnie**

Un accord (acte notarié) existait entre la commune de Gavarnie et les propriétaires « MM Verges et Laterrade » pour l'acquisition de 2 parcelles au lieudit Baretge au cas où le projet immobilier de résidence de tourisme verrait le jour. Le conseil municipal confirme à l'unanimité cet accord dans le cas où le projet immobilier serait réalisé, à hauteur de 37000 € pour la parcelle de M Verges et 44660 € pour la parcelle de M Laterrade.

- **Projet de territoire**

Laurent Solomé indique qu'il est maintenant urgent que le projet de territoire acté au printemps 2015 entre dans sa phase active. Pour cela il indique qu'il va falloir très vite réfléchir aux moyens humains pour accompagner ce projet, aux priorisations et phasages à faire.

*Séance levée à 1h00.*

Le Maire,  
**Michel Gabail**